



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réglementation

Question écrite n° 35993

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la communication anti-alcoolisme qui se fait autour du vin. Les viticulteurs ont su prendre leurs responsabilités et ne contestent aucunement la politique de prévention contre l'alcoolisme mais ils ne comprennent pas la diabolisation de la filière du vin. Le vin français doit garder la place qu'il mérite et conserver sa réputation internationale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les décisions qu'il entend prendre en la matière, à savoir s'il serait possible de se doter comme l'Espagne d'une loi qui protège le vin des dérives médiatiques.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur les relations entre la promotion des vins et la politique de santé publique du Gouvernement. Attentif aux interrogations de la filière vitivinicole sur la place du vin dans la société, le Premier ministre a reçu les représentants de la filière le 25 février dernier, et a proposé la mise en place de groupes de travail rassemblant l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les représentants professionnels, des parlementaires des deux chambres, l'ensemble des administrations concernées et tous ceux qui oeuvrent en matière de santé publique et de sécurité routière afin de faire des propositions pour communiquer en faveur d'une consommation modérée et sans diaboliser un produit qui fait partie du patrimoine de la France. S'il est important de réaffirmer clairement que chacun est attaché aux objectifs de santé publique contenus dans la législation en vigueur, le Premier ministre a souligné qu'une expertise juridique était néanmoins nécessaire pour déterminer les conditions permettant à la profession viticole, de façon collective, de communiquer en mettant en avant les exigences de prévention et de modération. Suite à la proposition du Premier ministre, quatre groupes de travail ont été constitués afin de traiter des thèmes suivants : formation/éducation, vin et santé, communication/modération et économie/marketing/promotion. Ces groupes ont commencé à se réunir. Le résultat de leurs réflexions est attendu prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35993

**Rubrique :** Publicité

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1947

**Réponse publiée le** : 6 juillet 2004, page 5090